Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260528-DELIB2026_046-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Céline SION *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

DELIBERATION N° 046/2026 : MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT LIAISON DOUCE SAINT-SYMPHORIEN – AVENANT N°1 ENTREPRISE EUROVIA

Christian GUILBERT, Maire délégué, présente l'avenant proposé au marché passé avec EUROVIA pour les travaux d'aménagement d'une liaison douce Saint-Symphorien-RD16.
Cet avenant a pour objet :

- L'augmentation des prestations de renouvellement du réseau eaux pluviales suite au rendu de l'inspection du réseau existant
- La prise en compte du fait exceptionnel de l'augmentation du coût de fabrication des enrobés dû à l'augmentation du bitume
- La modification des modalités de variation des prix (passage en prix révisables conformément à la circulaire du Premier Ministre n°6529/SG du 24 avril 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23 242,34 € H.T. (27 890,81 € TTC)**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Messieurs les Maires délégués ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Le marché global passe de 193 654,60 € à 216 896,94 € H.T.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)